

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUATORZE JUIN, A NEUF HEURES, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 8 juin 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Claudine ALLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Philippe HERCOUET, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Éric MOISAN, Christophe ROBIN

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- David BURLLOT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Nicole POULAIN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Eric MOISAN,
- Jean-Luc COUELLAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Serge GUINARD, Yves RUFFET, Guy CORBEL, Jean-Pierre OMNES

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Philippe HERCOUET

**Délibération n°2022-054**

Membres en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Pouvoirs : 6

**TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES  
AVENANT AU PAPI ARGUENON**

Le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP) assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon. Lamballe Terre & Mer y est maître d'ouvrage d'actons aujourd'hui achevées ou en passe de l'être.

Suite à la labellisation du PAPI Arguenon par le comité de bassin Loire-Bretagne, l'ensemble des partenaires techniques et financiers du PAPI ont signé le 16 décembre 2016 une convention-cadre pour s'engager officiellement à mettre en œuvre les actions sur une période initiale de 4 ans, entre 2017 et 2020. Deux avenants ont déjà été signés pour prolonger le PAPI (jusqu'à fin 2022), afin d'adapter le programme d'actions et d'étaler leur réalisation.

Lors du Comité de pilotage du 15 mai 2022, le calendrier prévisionnel des actions majeures du PAPI a été présenté : certaines études ne devraient pas s'achever avant fin 2022. Ces études pourraient entraîner la réalisation de travaux qui seraient intégrés dans un futur PAPI de travaux, qui démarrerait au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est donc proposé de prolonger le PAPI d'une année supplémentaire (1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023), ce qui permettra de finaliser dans les temps les actions restantes, et d'entreprendre la phase

de co-construction du PAPI futur PAPI de travaux. Cet avenant à la convention-cadre du PAPI n'entraîne pas d'incidence financière pour Lamballe Terre & Mer.

Au regard :

- De la délibération du Conseil n°2019-137 du 18 juin 2019, approuvant les actions ajoutées, modifiées ou supprimées et la prolongation de la convention du PAPI Arguenon d'une année supplémentaire, pour couvrir la période 2017-2021,
- De la délibération du Conseil n°2021-155 du 29 juin 2021, approuvant la prolongation de la convention du PAPI Arguenon d'une année supplémentaire, pour couvrir la période 2017-2022,
- De la délibération du Conseil n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- Du calendrier prévisionnel des actions majeures du PAPI Arguenon, transmis aux membres du Bureau,

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la prolongation de la convention du PAPI Arguenon d'une année supplémentaire (2017-2023),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention-cadre du PAPI Arguenon et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

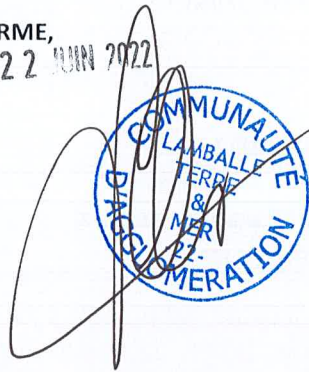
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 22 JUN 2022

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 23 JUN 2022

De l'affichage le 23 JUN 2022

Pour le Président,  
Par délégation,

Directrice Générale Adjointe des Services,  
Anne-Claire GUILLET